



Description

La bourse d'appui aux études aux cycles supérieurs est une aide financière aux étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat dans des programmes relevant de l'École de travail social et de criminologie pour faciliter la réalisation d'activités de recherche et valoriser, par une prime à l'excellence, la qualité de leur réalisation.

Montant de la bourse

Deux bourses de 2 500 \$ chacune.

Date limite de réception des candidatures

1^{er} novembre 2018

Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval;
- L'avant-projet de mémoire, d'essai ou de thèse doit porter sur le domaine du service social des groupes.

Critères d'évaluation

- Le degré d'avancement attesté (relevé de notes, recommandation de la direction);
- La qualité du dossier académique de 2^e ou 3^e cycle;
- La pertinence du projet démontrée par le (la) candidat(e) dans le domaine du travail social des groupes ou d'autres modalités de travail de groupe en organisation communautaire;
- La qualité scientifique du projet;
- Le lien démontré avec l'objet du fonds.

Directives pour soumettre votre candidature

Votre dossier doit inclure :

- Le formulaire de candidature version FTSC-C-2018-01;
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par la gestion des études) du 2^e et du 3^e cycle (si applicable);
- Une preuve d'inscription à temps plein au présent trimestre;
- Le formulaire d'appui de la directrice ou du directeur de mémoire, d'essai ou de thèse - transmis par votre directeur ou directrice sous pli séparé.

Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique

Votre candidature doit être expédiée à :

1. Le **dossier complet** doit être transmis par courriel au tsc@tsc.ulaval.ca, ou déposé (en une seule copie) au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1^{er} novembre 2018.
2. La lettre d'appui originale et le(s) relevé(s) de notes doivent être déposés en format papier au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1^{er} novembre 2018.